



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 16/09/2021

ELECTIONS DE LA CCI CHARENTE-MARITIME

Comme pour toutes les CCI de France, les mandats des membres des chambres de commerce et d'industrie de La Rochelle et de Rochefort-Saintonge arrivent à expiration. En Charente-Maritime, les élections permettront de constituer une CCI unique, la « CCI Charente-Maritime ».

L'arrêté ministériel du ministre de l'Économie, des finances et de la relance du 18 mars 2021 en précise le calendrier :

Période de scrutin : du 27 octobre 2021 au 9 novembre à minuit. Seuls les votes électroniques seront autorisés. Toutes informations utiles seront directement adressées aux électeurs.

Période de dépôt des candidatures : du 23 septembre au 30 septembre 2021 à 12 heures.

En application de l'article R 713-9 du code du commerce, les candidatures, pouvant être individuelles ou présentées dans le cadre d'un groupement, sont à déposer par écrit à la préfecture de la Charente-Maritime selon les modalités ci-dessous :

- lieu de dépôt :
cité administrative Duperré
7, place des cordeliers
17 000 La Rochelle
- date et horaires de dépôt :
du 23 septembre au 29 septembre 2021 : de 9 à 12 heures ou de 14 à 16 heures
le 30 septembre : de 9 à 12 heures (horaire impératif)
- prise de rendez-vous : elle n'est pas obligatoire. Un candidat peut toutefois souhaiter qu'un rendez-vous soit convenu en adressant un message en ce sens à l'adresse :

pref-elections@charente-maritime.gouv.fr

- modèles de candidature : ils sont disponibles sur le site internet de la préfecture à la rubrique « élections »

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)